

MAIRIE DE CLAVIERS

83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION
1 Place du 8 Mai 1945

N° 50/2023

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),

Vu le Code de la route ;

Considérant les travaux de réfection de voirie – 1 Place du 8 Mai 1945 –

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique

Vu la demande d'arrêté de circulation de l'Entreprise SOLUTION30 du 04/04/2023.

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation des véhicules est restreinte / Alternée par feu tricolore à compter du 24/04/2023 jusqu'au 05/05/2023 y compris le samedi 29/04/2023.

Article 2 : L'entreprise SOLUTION30/SETU TELECOM doit laisser un passage pour tout véhicule d'intervention de secours selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le Maire et le Garde-Champêtre seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 04/04 /2023

Affiché en Mairie le 11 /04/2023

Le Maire
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le : 11 /04/2023